



## **RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

**dans le cadre de la Délégation de service public**

**attribuée à Enfance Pour TOUS**

**Multi-accueil Les Petits Poussins**



## Préambule :

La Ville de Guilers a confié la délégation de service public au groupement solidaire formé par ENFANCE POUR TOUS et La Société PEOPLE AND BABY à savoir :

-L'association ENFANCE POUR TOUS chargée de l'exploitation du multi-accueil

- la société « People and Baby » chargée de la gestion administrative et financière.

La délégation de service public a pris effet le premier janvier 2014 et se terminera le 31 décembre 2019.

La Délégation comprend la gestion et l'exploitation d'un établissement Multi-accueil pour la Petite Enfance de 30 places évolutif à 42 places aménagé au sein de la Maison de l'Enfance.

La Ville de Guilers conserve le contrôle du service délégué. Pour en permettre l'exercice, le délégataire doit régulièrement communiquer tous les documents et renseignements nécessaires afin de justifier du parfait accomplissement des obligations mises à sa charge par le contrat.

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat, le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin, un rapport comportant, notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution, conformément aux dispositions des articles L1411-3, R 1411-7 et R1411-8 du CGCT.

### 1 QUALITE DU SERVICE RENDU

#### Principes généraux

A travers les diverses rencontres et vérifications le respect des principes suivants a pu être observé :

- Les règles de confidentialité, de non-discrimination, de mixité, d'écoute et de bienveillance sont observées.
- Il respecte un projet d'établissement comprenant le projet éducatif et projet social mis en œuvre et validé par la Ville de Guilers, la Protection Maternelle et Infantile et la Caisse d'Allocations familiales du Finistère.
- Un rappel au gestionnaire a été fait en fin d'année 2015 afin que le fonctionnement de l'accueil occasionnel soit appliqué tel que défini dans l'article 16 de la délégation de service public : à savoir la mise en place d'une liste d'attente et une gestion rigoureuse permettant ainsi d'atteindre un taux maximal d'occupation de la structure. Un nouveau règlement intérieur a été retravaillé fin 2015 afin de mieux encadrer la gestion des congés ou des absences des parents (approuvé par le conseil municipal du 27 janvier 2016).

**Garantie de la mixité des publics accueillis :**

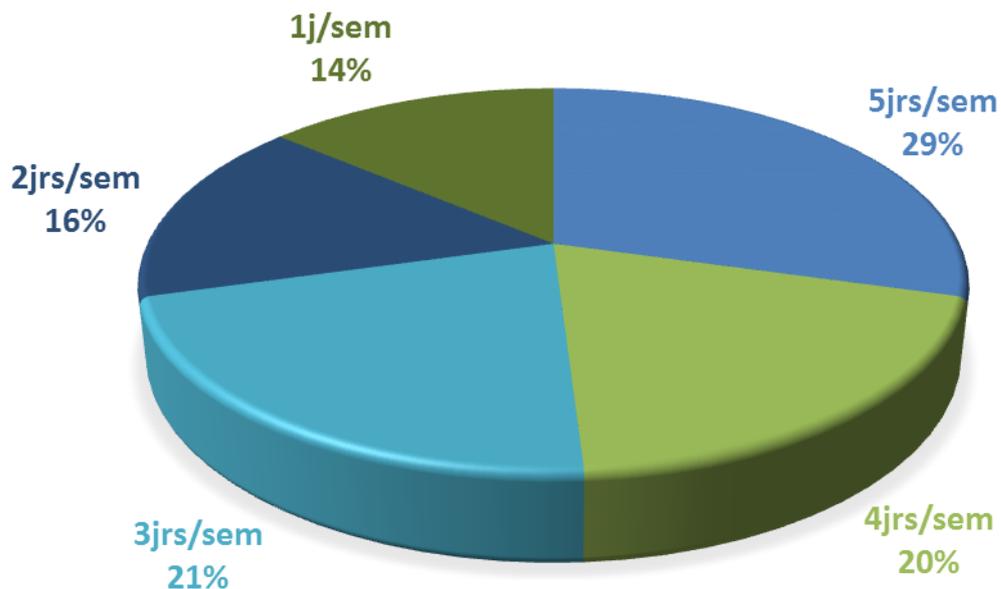
La Caisse d'allocations familiales accompagne les structures Petite Enfance et les collectivités pour les services apportés aux familles. Elle propose une convention qui permet aux structures de bénéficier de la Prestation de service unique (PSU).

Ainsi la tarification est proportionnelle aux ressources des familles, les participations familiales sont complétées par la Prestation de service unique versées par la CAF.

**Présentation de la structure et du public**

<b>Nom de la structure</b>	<b>Multi-accueil « Les Petits Poussins »</b>
<b>Capacité d'accueil</b>	<b>30 places (conforme à la DSP)</b>
<b>Nombre d'enfants inscrits en 2015</b>	100
<b>Nombre de familles accueillies</b>	94
<b>Nombre d'enfants accueillis par place</b>	3.33
<b>Détail des contrats en 2015</b>	
<b>Nombre de contrats accueil régulier</b>	48
<b>Nombre de contrats occasionnels</b>	43
<b>Nombre de contrats d'adaptation</b>	23
<b>Urgence</b>	3
<b>Horaires d'ouverture</b>	Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h (conforme à la DSP)
<b>Période de fermeture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 semaine à Noël</li> <li>- 2 semaines en août</li> <li>- 3 journées pédagogiques</li> </ul> <p style="text-align: center;">Conforme à la DSP</p>

## La durée des contrats



Durée des contrats	Nb d'enfants au 31/12
1j/sem	7
2jrs/sem	8
3jrs/sem	11
4jrs/sem	10
5jrs/sem	15

### Un projet éducatif et pédagogique :

Il développe les objectifs généraux suivants inscrits dans le cadre de la DSP:

La crèche se veut un lieu d'accueil, d'écoute, d'échange et d'action.

Elle a pour objectifs :

- Pour les tous petits :

Accueillir individuellement l'enfant et sa famille

Respecter le rythme de chaque enfant

Favoriser l'éveil de l'enfant, son autonomie et préparer sa socialisation

Favoriser l'implication des parents dans la vie de la structure

- Pour les familles

Offrir un lieu ressource, de rencontre et d'échanges

Permettre aux parents d'échanger sur les questionnements, les difficultés ou les appréhensions qu'ils rencontrent dans leur rôle de parents

Offrir des activités d'information ou de formation (ateliers, conférence) s'adressant aux familles

Favoriser la capitalisation des ressources « famille » afin d'offrir ou de promouvoir des activités ou des services pouvant satisfaire les besoins non comblés des familles

Favoriser la relation parents/enfants.

Le nouveau projet pédagogique détaille les pratiques professionnelles du quotidien en fonction des thèmes suivants :

- L'adaptation
- Les séparations et les retrouvailles
- Le sommeil
- Les repas
- Les Ateliers d'Eveil
- Les jeux libres

L'équipe a continué sa réflexion durant l'année 2015 sur les thèmes suivants :

- Les règles de vie
- Les déplacements au sein de la crèche et les sorties.

### **Les actions menées en 2015 et les partenariats**

#### **Janvier**

- Projet d'éveil musical en collaboration avec l'intervenant musique
- Projet passerelle avec l'ALSH « Les Flamboyants »
- Goûter avec les familles

#### **Février**

- Chandeleur
- Mardi-Gras

### **Mars**

- Activités autour de Pâques
- Participation au spectacle des Tchoupinous
- Carnaval

### **Avril**

- Participation de deux professionnelles à la formation Baby-sitting organisée par l' Agora

### **Mai**

- Fête des parents : un petit pot de terreau avec des plantes ont été offerts par les enfants aux parents
- Projet action passerelle avec le RPAM, la coordinatrice Enfance, les associations d'assistantes maternelles : visite dans les écoles le 29 mai 2015

### **Juin**

- Fête de l'été
- Spectacle « nid de poule » à l'espace Pagnol
- Atelier « tous chefs »

### **Juillet**

- Sortie à la ludothèque

### **Août**

- Mise en place du projet Kamishibai

### **Septembre**

- Participation à la semaine du jeu organisée par la Ville de Guilers

### **Octobre**

- Participation à la semaine du goût

### **Novembre**

- Ateliers autour des émotions, des transvasements, ateliers tous artistes, éveil sensoriel
- Mise en place d'un espace ressource avec les photos de leur famille

## Décembre

- Spectacle de fin d'année avec les ateliers Tous Maestro
- Animation avec la Guilthèque
- Sensibilisation aux gestes de premiers secours
- Partenariat avec l'ALSH « les Flamboyants »

## Place des parents dans la structure

La place des parents au sein de la structure est favorisée.

- Partenariat avec le RPAM dans le cadre d'une soirée débat sur le thème de la Colère/opposition des enfants de 18 mois à 4 ans

Des évènements festifs ponctuent aussi la vie de la crèche

Un questionnaire de satisfaction a été réalisé auprès des parents qui se déclarent globalement plutôt satisfaits de la qualité du service rendu à hauteur de 86% contre 77,8% en 2014.

Dans le cadre de la DSP des temps de rencontres avec les parents sont formalisés

- Cafés crèche
- Septembre: réunion de rentrée portant sur les thèmes suivants
  - Présentation de la structure
  - Les valeurs d'Enfance pour tous et du multi-accueil
  - Les formations obligatoires et les ateliers pédagogiques
  - Règlement de fonctionnement
  - Organisation de la crèche
  - Evénements de l'année
  - Présentation de la journée type et des projets par section
- Communication
  - Panneaux d'affichage
  - Cahiers de vie : beaucoup d'échange avec l'équipe sur le contenu du cahier

- Conseil de crèche : pas de conseil de crèche mis en place en 2015, malgré les relances de la Ville. Il est rappelé que dans le rapport précédent il avait été demandé au délégataire de mettre en place le plus rapidement possible le conseil de crèche. Les parents ont été sollicités en fin d'année 2015. Le premier conseil de crèche a été mis en place en 2016.

**Le personnel :**

Encadrement des enfants : effectif théorique ETP	8,2	Effectif théorique prévu dans la DSP
Effectif réel en ETP (encadrement des enfants)	9.1	0.7 infirmière, 1 EJE, 1.7 auxiliaire de puériculture, 5.7 CAP petite Enfance.
Ratio	1.01	Marge nécessaire pour tenir compte des effectifs réels
Temps administratif et de direction	1 ETP	Conforme à la DSP
Repas et entretien		Repas et une partie du ménage en prestation extérieure
Nombre de personnes travaillant sur la structure	13	En CDI dont 3 contrats d'avenir.
ETP personnel total	12.1	11 ETP minimum prévu dans la DSP
ETP par place d'accueil	3.3	

Des professionnels vacataires interviennent également :

- 1 psychologue à raison de 10h par mois : suivi du management, analyse de pratique, observations enfants et professionnels, si besoins suivi des familles
- 1 Médecin : A raison de 3 h par mois. Visite d'admission des nourrissons de moins de 4 mois, rédactions des protocoles, PAI, panneaux d'informations médicales, suivi de l'équipe paramédicale, informations médicales.
- 1 kinésithérapeute : 4h par mois parcours de motricité, observation d'enfants et rdv avec les parents
- 1 musicien : 4 h par mois Animations d'ateliers tous maestro dans chaque groupe d'enfants, suivi de projets d'équipes, spectacles ...

**Relations avec le délégataire :**

- Comité de suivi de la DSP : Deux rencontres concernant le suivi de la DSP en octobre et décembre 2015
- Commission d'attribution des places de crèche : présence de l'adjointe à l'Enfance, les techniciens Petite Enfance. Les places sont attribuées selon les critères de points validés par la CAF et le Conseil Municipal en décembre 2014.
- Participation active de la direction de la Crèche aux différentes instances partenariales (CEJ etc ....)
- Production de comptes rendus mensuels de l'activité de la crèche

**Observations :**

En termes de fonctionnement en 2015, on peut noter que le levier de l'accueil occasionnel n'a pas été suffisamment activé. Une amélioration de la communication et de l'accueil des familles a été travaillé avec les services communaux. On note un accueil de qualité des enfants réalisé par les professionnels.

➤ **DONNEES CHIFFREES ET ASPECT FINANCIER**

**Données chiffrées taux d'occupation**

Nombre de jours d'ouverture théorique sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 : 234

Nombre d'heures d'ouverture théorique sur la période du 01/01/2015 au 31/12/2015 : 80 730 h

Capacité d'accueil modulée du 01/01/2015 au 31/12/2015 : 74 763 h

Nombre total d'heures réalisées	Nombre total d'heures facturées	Nombre d'enfants inscrits sur la période
53 977	58 562	100
<b>Taux d'occupation de la structure</b>		
<b>Réalisé : 72.2%</b>	<b>Facturé : 78.3%</b>	

## Résultat financier de l'exercice 2015

<b>CHARGES</b>		
charges de fonctionnement général	147 345€	Fluides, entretien, repas, couches etc...
charges de personnel	351057€	70.43%des charges de la structure
<b>Total des charges</b>	<b>498402€</b>	Soit <b>16 613 €</b> par place
<b>RECETTES</b>		
Participations familiales	95 899€	22.54% des recettes
Prestations service unique (PSU)	186803€	44% des recettes
Subvention de fonctionnement Conseil départemental	15654€	3.68% des recettes. Cette aide n'est pas renouvelée en 2016
Contribution Ville de Guilers	127118€	29.87 % des recettes
Autres produits		
<b>Total des recettes</b>	<b>425 474€</b>	
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 72 928€</b>	Le risque financier est à la charge du délégataire. *
<b>Evolution contribution Ville de Guilers</b>		
Contribution 2015	127 118€	Correspond à 28.87% des recettes
Contribution 2016	129 630€	
<b>Coût pour la Ville de Guilers (coût de fonctionnement)</b>		
Recettes Contrat Enfance Jeunesse	70 466.95€	
Loyer	18 118€ (CA 2015)	
<b>Coût résiduel pour la Ville de Guilers</b>	<b>38533.05€</b>	
<b>Par place</b>	<b>1284.43€</b>	

## **Observations :**

Explication du déficit :

Malgré une hausse significative des recettes hors la subvention du Conseil départemental qui s'éteindra en 2016, le déficit d'exploitation s'élève à 72 928€ en 2015 dû à une forte hausse des charges réparti comme suit

- Le poste « Alimentation » : dû principalement à l'accueil de plus d'enfants compte tenu d'un TO augmenté
- Le poste Entretien et réparation : Appel à une société extérieure durant 4 mois.
- Le poste maintenance quant à lui subit une hausse, dû au fait d'un certain nombre d'interventions d'entretien sur le sèche- linge et le matériel d'électro-ménager (à la charge du délégataire)
- L'augmentation de la masse salariale s'explique notamment par :
  - le renfort d'un agent Petite enfance afin de garantir la qualité de service de la structure.
  - Le maintien des salaires selon la convention SNAECSO (congrés maternité, arrêts maladie longs etc..)

## ➤ **DOCUMENTS UTILISES POUR ETABLIR LE RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE**

### **Gestion du personnel :**

- organigramme avec l'effectif du service, les qualifications correspondantes, temps de travail
- les modifications et remplacements qui ont eu lieu en cours d'année :
- formations effectuées durant l'année

### **Activité :**

- Rapport d'activités
- Données CAF taux d'occupation

### **Fonctionnement :**

- le règlement de fonctionnement, projet éducatif et pédagogique horaires, fermetures annuelles
- résultats du questionnaire de satisfaction

### **Locaux et matériels :**

- audit sanitaire

- visite qualité

**Financier :**

- compte annuel de résultat de l'exploitation rappelant les prévisions budgétaires explication des coûts de siège :
- budget prévisionnel 2016

Tous ces documents sont consultables sur place